



VILLE DE SION



Communiqué de presse

Ville de Sion

Manifestations de plein air à Sion ***La Ville de Sion veut faciliter la tâche des organisateurs***

La Ville de Sion inaugure en 2009 un concept innovant pour les demandes d'autorisation, la coordination et la coopération lors des manifestations de plein air. En séance du 18 décembre 2008, le conseil municipal a décidé de mettre en place la première phase de ce concept centré sur le respect de l'environnement, la prévention et le soutien logistique. Tous les documents utiles sont en ligne sur www.sion.ch à l'intention des nombreux et fidèles organisateurs.

Depuis quelques années, le nombre de manifestations de plein air ne cesse d'augmenter pour atteindre en 2008 plus de 80 manifestations - sur 216 jours - enregistrées auprès de la Police municipale. D'importance locale, régionale, nationale ou internationale, portés par des partenaires bénévoles ou professionnels, ces événements participent largement à l'attractivité de la ville.

Dans un souci de renforcer le partenariat privé/public qui a fait ses preuves, de parfaire certaines coopérations, de tenir compte des normes en vigueur et de défendre une image de Sion moderne, animée et conviviale, la Ville initie un concept global à l'intention des organisateurs.

Concrètement, pour une plus grande efficacité et un traitement harmonisé des demandes, des formulaires sont désormais accessibles en ligne sur www.sion.ch/manifestations. Ces derniers traitent de toutes les questions liées à l'organisation de manifestations (demandes d'autorisation, aide-mémoire, liste du matériel disponible en magasin de la Voirie municipale, etc.) et rappellent aux organisateurs les obligations auxquelles ils sont tenus (exigences en matière de sécurité et de prévention, respect de l'environnement, limitation des nuisances sonores, remise en l'état du site, etc.).

Une période d'essai de février 2009 à juin 2009 permettra de dresser un bilan de cette première phase du concept qui entre en vigueur ce jour.

Chancellerie municipale

Sion, le 9 février 2009